



## AVIS AUX MEMBRES

N° 2013 – 096

Le 9 avril 2013

### RAJUSTEMENT DE CONTRAT ANTICIPÉ Inmet Mining Corporation (IMN) Acquisition

**L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (LA CDCC) ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA BOURSE). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. LA CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE. LES MEMBRES DE LA CDCC ET LES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE LA BOURSE DOIVENT S'ASSURER D'AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA DOCUMENTATION PUBLIÉE PAR LE OU LES ÉMETTEURS CONCERNÉ(S) PAR CETTE TRANSACTION.**

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que les actions ordinaires de Inmet Mining Corporation (Inmet) seront retirées de la cote à la Bourse de Toronto à la fermeture des marchés mardi 9 avril 2013. Le retrait résulte du plan d'arrangement par lequel First Quantum Minerals Ltd a acquis toutes les actions émises d'Inmet. Selon l'arrangement, les actionnaires d'Inmet recevront une compensation qui sera déterminé au plus tard le 10 Avril 2013.

#### **Inmet Mining Corporation (IMN)**

#### **CDCC - Détails du rajustement :**

Conformément aux modalités de rajustement énoncées à l'article A-902 des Règles de la CDCC, toutes les options sur actions de Inmet seront rajustées comme suit :

- **DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR :**                      **Le 10 avril 2013**
- **SYMBOLE DES OPTIONS :**            **IMN deviendra FM1**
- **NOMBRE DE CONTRATS :**            **Inchangé**
- **MULTIPLICATEUR :**                    **100**
- **NOUVEAU LIVRABLE PAR CONTRAT :**                      **À déterminer**

- **PRIX DE LEVEE :**                      **Inchangés**
- **LIMITES DE POSITION ET DE LEVÉE :**      **Les limites de position et de levée seront fixées à 75 000 contrats.**
- **CUSIP :**                                      **NOTACUSIP**

La CDCC n'acceptera pas le dépôt de récépissés d'entiercement pour les séries ajustées.

**Bourse de Montréal Inc. - Détails du rajustement :**

Il est important de noter qu'à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-dessus, les ordres ouverts pour cette classe d'options **ne seront pas modifiés automatiquement** pour refléter le plan d'arrangement et devront donc **être réenregistrés** dans le Système Automatisé de Montréal (SAM) par les participants agréés.

Les séries existantes de la classe d'options IMN seront transférées à la classe d'options FM1 qui constitue le nouveau livrable. Veillez prendre note que seulement les transactions de clôture seront permises sur la classe d'options ajustée. Les séries qui n'ont pas d'intérêt en cours ne seront pas ajustées.

<b>Corporation Minière Inmet</b>		
Prix de levée actuels	Symbole de la classe actuel	Nouveau symbole de la classe après l'acquisition
34,00 \$	IMN	FM1
36,00 \$	IMN	FM1
38,00 \$	IMN	FM1
40,00 \$	IMN	FM1
42,00 \$	IMN	FM1
44,00 \$	IMN	FM1
46,00 \$	IMN	FM1
48,00 \$	IMN	FM1
50,00 \$	IMN	FM1
52,00 \$	IMN	FM1
54,00 \$	IMN	FM1
56,00 \$	IMN	FM1
58,00 \$	IMN	FM1
60,00 \$	IMN	FM1
62,00 \$	IMN	FM1
64,00 \$	IMN	FM1
66,00 \$	IMN	FM1
68,00 \$	IMN	FM1
70,00 \$	IMN	FM1
72,00 \$	IMN	FM1
74,00 \$	IMN	FM1
76,00 \$	IMN	FM1
78,00 \$	IMN	FM1
80,00 \$	IMN	FM1
82,00 \$	IMN	FM1

Le tableau ci-dessus peut ne pas refléter l'ensemble des séries cotées en raison des fluctuations du marché.

**VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS**

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Louise Leclair, Analyste, systèmes de négociation, Opérations de marché, Bourse de Montréal Inc. au 514 871-3526. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec le Service aux membres de la CDCC.

Glenn Goucher  
Président et chef de la compensation